

Atelier CUTE sur la rémunération des stages avec Raphaëlle

12 participants

Situation à l'EBSI :

- Roxane Heer-Desrochers : on a juste 36 jours, donc on n'est pas trop à plaindre. Il n'y a pas de moyens dans les milieux pour qu'on soit payés.
- Il n'est pas obligatoire que le stage soit rémunéré et si on en veut un, il faut le trouver soi-même.
- BAC rémunère les stages donc ils ne sont pas offerts par l'EBSI.

Raphaëlle (étudiante en psychoéducation et membre du CUTE) :

- Ils ont 2 stages au bac :
 - o Un se fait en 2^e année, pendant 11 heures par semaine et pendant 2 sessions. Les étudiants ont aussi 5 cours. Difficile de définir si c'est un stage d'observation ou d'intervention et même les professeurs ont du mal à le faire. Il est plus d'intervention selon elle.
 - o L'autre se fait en 3^e année, pendant 15 heures par semaine et pendant 2 sessions. Ils ont également 5 cours à faire en plus. C'est vraiment plus un stage d'intervention car les étudiants font des suivis individuels et des activités.
- Ils ont 1 stage en maîtrise. Ils ont un superviseur mais beaucoup d'autonomie. C'est un stage de 25 heures par semaine et pendant 2 sessions. Ils ont un cours à faire en plus.
- Ça revient à un total de 1060 heures non rémunérées.

Le gouvernement commence à faire la typologie des stages, donc c'est important de se demander de quelle sorte de stage il s'agit. Le CUTE demande la rémunération de tous les stages (même ceux d'observation) pour ne pas qu'il y ait d'injustice, car les stages sont difficiles à comparer.

Les stagiaires ne sont pas protégés par les normes du travail car n'ont pas de salaire. Ils sont donc protégés par leur université ou cégep, mais la protection est variable. Pour les blessures dans le cadre d'un stage, la CSST couvre les étudiants par le biais de l'université si le stage est un stage de travail (services face à une vraie clientèle) et qu'il n'est pas rémunéré. Même ici les frontières sont floues et les stages d'observation ne sont pas pris en compte. Les programmes universitaires ne sont pas nécessairement tous au courant de ces indemnités.

Fonds :

- Il y a peu de fonds dans certains milieux pour payer les stagiaires donc le résultat pourrait être moins de possibilité de stages si ce sont les entreprises qui doivent payer.
- D'où viendrait les fonds ? Il faudrait demander à ce que les stages soient subventionnés par le gouvernement. C'est déjà quelque chose qui existe dans certains milieux, comme génie (32% de crédit d'impôt pour les entreprises quand elles payent un stagiaire). Il y a également des programmes du gouvernement qui existent.

- Il faudrait aussi rétablir les injustices des différents domaines (entre le privé et le public par exemple).
- Les stages rémunérés pourrait être un incitatif à certaines professions (les enseignants par exemple).
- Les stages non rémunérés sont principalement dans les professions majoritairement ou traditionnellement féminines. C'est un élément parmi d'autres de reconnaissance des emplois.
- L'Université de Sherbrooke a fait une enquête : 74% des stages non rémunérés sont effectués par des femmes alors que 37% des stages rémunérés seulement sont effectués par des femmes.
 - o Sciences humaines et sociales, soins infirmiers, médecine ne sont pas rémunérés.
 - o Droit, génie, communications sont rémunérés.
- Il y a une étude récente du CUTE UdeM qui dit que si chaque stage fait était rémunéré au salaire minimum, il faudrait payer 140 millions annuellement aux stagiaires. Il y a notamment les étudiants en médecine dentaire et médecine vétérinaire qui ont un an de stage à faire et qui comptent pour plus de 80% de ce montant.

Pourquoi pas ne pas payer les frais de scolarité pendant qu'on est en stage?

- o Mais l'argent n'irait donc pas à l'université donc est-ce que ça ne reviendrait pas au même que si l'argent venait d'ailleurs?

Il faut avoir des revendications plus hautes pour avoir un rapport de pouvoir plus intéressant.

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Union étudiante du Québec (UEQ) travaillent en parallèle avec le CUTE.

- La FECQ et l'UEQ sont en discussion avec le gouvernement. Les rencontres se font à huis clos et ils revendiquent une compensation (bourse ou salaire).
- Problème potentiel des bourses prônées par la FECQ et l'UEQ : En éducation et en psychologie, le gouvernement donne des bourses qui passent par les prêts et bourses. Les bourses sont d'environ 3000\$ en éducation et de 25 000\$ en psychologie. Les étudiants reçoivent la première moitié au début de leur stage et la deuxième moitié quand le stage est réussi. En psycho, il n'y en a pas assez pour tout le monde dans certaines universités, donc il y a un tirage au sort et les étudiant·es qui ne sont pas pigé·es n'ont aucune bourse..
- L'avantage du salaire, c'est que tout le monde en aurait un et qu'il ne serait pas aussi facilement révoquant.
- Le gouvernement est en négociation avec la FECQ et UEQ car il n'est pas nécessairement d'accord avec le fonctionnement du CUTE.

Pour les stages non obligatoires ou en dehors du cadre scolaire : pour le CUTE, tous les types de stages devraient être rémunérés.

A l'UdeM :

- Les associations d'Histoire de l'art et Anthropologie ont voté pour des grèves de quelques jours.
- Plusieurs autres associations voteront dans les prochaines semaines. Il est possible de suivre l'actualité des votes sur la page Facebook du CUTE-UdeM.

En date d'aujourd'hui, 14 février 2019, il y a environ 7000 étudiant-es à travers le Québec qui ont voté pour la grève. Le mouvement part plus de l'UQAM, car sa structure associative y est favorable de par les plus grandes associations étudiantes.

Des événements organisés par le CUTE pour les associations avec un mandat de grève se dérouleront dans la semaine du 18 au 22 mars. Pour une grève générale illimitée, le plancher du CUTE est 20 000 étudiant-es avec un mandat de grève dans 3 régions administratives différentes (NDLR : ce plancher est atteint en date du 5 mars 2019).

Que pourrait faire l'EBSI ?

- Nous avons adopté une position en novembre pour appuyer le mouvement.
- Peut-être qu'une semaine de grève est beaucoup demander vu le nombre de participants à l'atelier; à voir car peut-être d'autres facteurs.
- Des levées de cours seront compliquées si on est peu nombreux. De plus, les cours ont lieu un peu partout. Il faudra mobiliser les gens.
- Quorum à vérifier pour vote de grève.
- Manque de solidarité?
- Soutien des profs : en 2012, les professeurs avaient adopté une position comme quoi ils respectaient le droit de grève.
- Il y a aussi la possibilité de faire des jours séparés, stratégiquement. C'est mieux que rien. Idéalement, on les ferait la semaine du 18 au 22 mars pour avoir plus de poids.
- On a quand même du poids avec notre position, il faut y aller avec des petits pas.
- Idée de la pétition pour demander une AG de grève.
- AGE : 48h pour avis de convocation
- Pétition : signée par au moins 10 membres.
- Quorum : idem pour AG et AGE (5% des membres)